

**EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL DE GRIGNOLS**

N : 04/2014

Objet : **Projet de convention Commune / ORANGE
- Implantation provisoire d'un pylône Place du Foirail -**

L'an deux mille quatorze le quatre mars, le Conseil Municipal de la commune de Grignols, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean Pierre BAILLÉ, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Présents : 11 - Votants : 13 - Pour : 13 - Abstention : 0 - Contre : 0

PRESENTS : Jean Pierre BAILLÉ, Patrick CHAMINADE, Bernard JAYLES, Nicolas LORENZON, Françoise DUPIOL TACH, Michel CARRETEY, Bernard GIRY, Roseline PIGANIOL, François PORTET, Jean Pierre JEAN, Christian BEZOS.

ABSENT(S) EXCUSE(S): Patrick BAYLET qui a donné procuration à Roseline PIGANIOL, Annie BONNEAU qui a donné procuration à Christian BEZOS

ABSENT(S) : Guy LARTIGUE.

Secrétaire de Séance : **Bernard JAYLES**

Date de convocation : 25 février 2014.

Dans l'attente de la desserte par la fibre optique, la Sté ORANGE propose une convention d'installation Place du Foirail, d'un pylône qui accueillera les paraboles et relais installés aujourd'hui sur le château d'eau qui sera prochainement démoli.

Cette convention est consentie pour un bail d'une durée limitée et non renouvelable dont la date de fin est fixée au 31 décembre 2014, et moyennant un loyer de 1,00 € net.

Le Conseil Municipal, ayant pris connaissance du bail proposé par ORANGE, après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Autorise Monsieur le Maire à signer le bail permettant à la Sté ORANGE d'implanter un pylône sur la Place du Foirail afin d'y installer les équipements techniques nécessaires à la station hertzienne.
- Précise que la date de fin de ce bail d'une durée limitée et non renouvelable est fixée au 31 décembre 2014.

Le bail est joint à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le 14 mars 2014.

LE MAIRE
Jean Pierre BAILLÉ.

